



Vos élu(e)s CGT présentent leur bilan d'activité 2004-2007

L'enjeu des élections professionnelles

Le 4 décembre 2007 est une date importante pour l'ensemble des agents aux Finances. A cette date les personnels auront choisi leurs représentants qui, pour les 3 prochaines années, devront assurer la défense de vos droits au travail et les conditions d'exercice de vos missions.

En votant pour la CGT vous :

- donnez les moyens indispensables au syndicat pour fonctionner. Les moyens alloués par l'administration tant en autorisation d'absence syndicale, qu'en moyen matériel sont proportionnels aux résultats des élections,
- donnez un signe fort au ministre que vous ne voulez pas voir brader vos acquis, votre carrière et les missions de service public, dans le contexte actuel de remise en cause du Statut et de la fusion DGI/DGCP.

La situation actuelle

En mars 2004, vous avez fait confiance à la CGT en votant pour ses candidats à hauteur de 43.35% des voix.

Les élu(e)s de la CGT se sont pleinement investis dans les mandats que vous leur avez confiés pour ces 3 dernières années.

<u>CAP catégorie C</u> :	2sièges CGT
<u>CAP catégorie B</u> :	2 sièges CGT
<u>CAP catégorie A</u> :	2 sièges CGT
<u>CTP local</u> :	2 sièges CGT

Les 20 voix obtenues en catégorie A où seule la CGT présentait des candidats a montré que les inspecteurs ne voulaient pas s'enfermer dans un corporatisme qui ne les protège pas des pressions hiérarchiques . Avec des objectifs croissants et moins de moyens pour les atteindre la présence d'un représentant CGT est nécessaire pour se défendre .

La démarche CGT a déjà fait ses preuves et continuera de le faire avec votre aide et grâce à votre vote.

Elle se déclinera ainsi pour toutes les CAP:

Consultation, Représentativité, Information, Défense, Action.

La consultation du personnel

Les heures mensuelle d'information (HMI)

Le réseau du Trésor public se répartit sur près de 26 sites dans l'Yonne. Dans des structures isolées géographiquement, la mobilité du syndicat représentant le personnel est indispensable, malgré leur petite taille.

Les échanges et débats tenus avec vous ont permis de vous informer, mais surtout de porter vos revendications lors des réunions avec la direction, notamment sur les restructurations.

C'est pourquoi la CGT s'engage à nouveau pour consulter les agents sur leur lieu de travail. Pour la CGT un passage par an et par site constitue un objectif minimum.



La préparation des dossiers de notation et de mutation

Les élus CGT s'efforcent de prendre contact avec tout agent présentant des recours en notation ou des demandes de mutation pour mieux préparer les dossiers et donc mieux intervenir. D'ailleurs ils ont aidé de nombreux collègues à obtenir leur mutation. De même depuis la réforme de l'évaluation/notation ils en ont largement expliqué les enjeux notamment dans le cadre des tableaux d'avancement et aidé bon nombre de collègues à rédiger leur recours en CAP locale et en CAP centrale.

L'organisation de réunions du personnel

A plusieurs reprises, la CGT a permis aux agents de l'équipe mobile de se réunir pour discuter, collectivement et indépendamment de la direction. Elle en organisera d'autres afin de faire connaître les tenants et aboutissants du cadre national d'harmonisation de la gestion des équipes et d'établir avec eux de nouvelles revendications.

De même elle a organisé une première réunion des cadres A du département, qui a été très révélatrice des difficultés des cadres A dans le département.

La disponibilité de nos élus et de nos militants

A la disposition de tout personnel, la CGT est souvent sollicitée, notamment pour les situations les plus difficiles. La CGT répond systématiquement à vos sollicitations dans le cadre des HMI, au téléphone ou par messagerie.

Les syndiqués CGT présents dans les postes et services sont des relais incontournables pour répondre au mieux à votre sollicitation. L'action CGT se veut avant tout collective.

La représentation du personnel

Les réunions paritaires locales

Les réunions paritaires, ce sont les CAPL qui traitent des demandes de mutations, de recours en notations, des non titularisations, des listes d'aptitudes et depuis deux ans des tableaux d'avancement.

Ce sont également les CTPL, au minimum 2 par an, ils traitent du budget, des emplois, des missions du réseau, de l'ARTT...La liste n'est pas exhaustive.

Chaque élu ou représentant aux instances paritaires a un suppléant. Dans la mesure du possible les suppléants assistent à chaque réunion. Ainsi, en cas d'absence d'un titulaire, la CGT n'est jamais prise au dépourvu.

Les réunions paritaires inter directionnelles.

Les représentants du personnel CGT siègent également aux comités inter directionnels (la DGI, les douanes, la DGCCRF et la DRIRE) en CHS qui traite de l'hygiène et de la sécurité et en CDAS pour l'action sociale.

Lors de ces réunions que la CGT prépare collectivement, elle fait part à l'administration des sollicitations des agents, de leurs observations faites au cours des heures mensuelles d'information .

Notre secrétaire départemental , par ailleurs secrétaire général adjoint du syndicat national , participe aux groupes de travail organisés par la DGCP notamment sur les conditions de travail (prochaine réunion le 13 novembre)



L'information

Les comptes rendus

Chaque réunion paritaire donne lieu à un compte rendu détaillé. La CGT veut que la transparence soit effective dans les procès verbaux qui partent à la DGCP et n'hésite pas à demander des rectifications.

Les comptes rendus des CTPL font l'objet d'un contenu plus complexe et technique. La CGT essaie d'apporter à chaque fois une analyse fine pour aider les agents à appréhender les sujets et se forger leur propre opinion (budgets, outil de répartition des emplois, restructuration du réseau, Ponts naturels).

La page d'infos

Le journal mensuel de la CGT dans le département va fêter début 2008 ses 6 ans d'existence. Cette publication est destinée à tous les agents de l'Yonne. Il rend compte de l'activité de la CGT très régulièrement (il est parfois un peu trop détaillé), fait le lien avec l'actualité plus générale, il retrace les événements qui se passent dans les postes ou services. Il se veut un élément régulier d'information, d'analyse pour aider au débat et à la prise de position des personnels. En moyenne 10 numéros de 'la page d'infos' sont diffusés chaque année, plus 2 ou 3 numéros spéciaux en fonction de l'actualité, en 190 exemplaires.



Les tracts

La CGT, au moyen de tracts ponctuels portent à la connaissance de tous les informations 'brûlantes'.

La messagerie et le site Internet

En conformité avec le protocole d'utilisation de la messagerie, la CGT invite les agents qui le souhaitent à s'inscrire sur sa liste de diffusion, leur permettant ainsi d'être au plus proche de l'information. Deux nombreux messages sont adressés aux agents du département et hors département aux contenus très divers (communiqués nationaux, infos pratiques, dates des réunions locales, invitations à faire part des problèmes ou suggestions, pétitions)

La création du site CGT 89 a maintenant cinq ans il est régulièrement mis à jour par des articles, comptes rendus, tracts.

Notre site local est également en lien avec le site national de la CGT où vous retrouvez entre autres les rangs de classement de mutation et tous les autres sites départementaux.

Le guide de l'agent du Trésor

Il ne fait plus l'objet d'une publication mais a été mis en ligne sur le site national de la CGT Trésor, ce qui permet de le mettre à jour régulièrement.

Toutefois, les représentants CGT sont toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos inquiétudes.

La Tribune du Trésor

C'est la publication trimestrielle (maintenant) du syndicat national avec de nombreux articles d'analyse et un dossier pour mieux approfondir un sujet. Dans le département 200 exemplaires sont adressés dans les postes et services.

La défense des droits

La CGT intervient dans les CAPL de notations.

La réforme de la notation a une importance au niveau des tableaux d'avancement pour les changements de grades.

Désormais, la procédure est déconcentrée et est appliquée en CAPL avant d'être finalisée en CAPC. Cette réforme a été très mal perçue par les agents et le nombre des recours est toujours important.

La rotation « positive et intelligente » voulue par l'administration n'a pas eu les résultats escomptés et la CGT n'a cessé d'agir contre les effets pervers de cette réforme.



La CGT intervient aussi en CAP pour les mutations

La réforme des mutations préconisée par l'administration et la mise en place de l'ORE (outil de répartitions des emplois) a vu les mouvements au niveau national diminuer dans son nombre (2 au lieu de 3) et dans le nombre d'agents mutés

S'agissant des mutations internes, la CGT intervient régulièrement, en accord avec les agents, pour leur obtenir satisfaction, ou à défaut pour obtenir des engagements pour l'avenir. Vu la dégradation importante de la situation des effectifs dans le département le système se bloque et les refus de départ se multiplient, même hors du département.

Les interventions de la CGT concernant la liste d'aptitude et maintenant les tableaux d'avancement.

La CGT est toujours défavorable à la liste d'aptitude dont les critères de sélections sont trop souvent arbitraires, elle participe largement aux débats afin d'éviter certaines injustices.

S'agissant des tableaux d'avancements elle s'assure que les critères sont respectés.

Les interventions en CTP

La CGT intervient également lors des CTPL sur des points ponctuels.

Les demandes d'audience à la direction

Les demandes d'audience pour les cas d'urgence sont faites régulièrement par la CGT, à la demande d'agents ou si elle a connaissance de situations graves voire insupportables pouvant mettre en danger un agent ou un poste.

La CGT n'hésite pas à alerter la direction locale aussi par courrier et s'il n'y a pas de suite à en avertir la DGCP, afin de trouver une solution aux problèmes soulevés.

Les actions

Les pétitions

- pour l'augmentation de la valeur du Ticket Restaurant (450 signatures dans l'Yonne données lors du CDAS)
- contre la réforme des mutations prévue par la DGCP (52 signatures adressées au syndicat national)
- pour les Horaires Variables (130 signatures données en CTPL)



Le retrait du CPE

L'année 2006 a commencé très fort avec la mise en place du CPE. Tout au long du mouvement la CGT a souhaité faire pencher le rapport de force en faveur des revendications de tous , étudiants, salariés du privé comme du Public et ce à tous les niveaux.

Le 7 mars 2006, appel à la grève pour la suppression du CPE, le samedi 18 mars manifestations, grèves interprofessionnelles contre la mise en place du CPE.

Après le succès de cette journée, la mobilisation n'a pas faibli, le 14 avril la mobilisation a continué, particulièrement au MINEFI.

Cette prise de conscience du danger pour tous de la mise en place du CPE a permis que ce projet soit supprimé.

Manifestations, grèves et actions:

La CGT 89 relaie les appels nationaux à la grève après consultation du bureau de la section.

Ainsi, en 2005, plusieurs appels ont été lancés par la Fédération des finances CGT ou des appels communs intersyndicaux. Ce fut le cas, 5 février, 10 mars, 16 mai 2005 et enfin appel à la manifestation nationale unitaire du 19 novembre 2005.

En fin d'année 2006, grève importante du 14 décembre 2006.

L'année 2007 contrairement à ce que l'on pourrait croire continue dans le même but : faire aboutir les revendications des personnels. Appel à la grève impôt-Trésor et manifestation le 8 février 2007.

Le 18 octobre a connu une bonne première mobilisation dans l'Yonne pour la défense du statut, de nos missions et une première réaction contre le projet de fusion DGI/DGCP. Cette action aura une suite le 20 novembre par un appel intersyndical fort.

Résumer ce bilan, pourrait se faire en deux lignes. La CGT est toujours présente sur tous les fronts. Elle n'apparaît pas aux seules périodes électorales mais justifie de son action pour défendre en toute transparence les droits des agents, entre deux élections en CAP.



**Pour les 3
prochaines années,
VOS ELU(E)S C.G.T
SAURONT :**

Agir pour la transparence

Contacter et informer

Défendre tous les personnels

Impliquer et accompagner les agents dans l'action

Faire preuve de dynamisme et d'efficacité

Rappel important

Dans le matériel de vote que vous recevrez vous trouverez des bulletins de vote libellés CGT et d'autres intitulés CGT-FO.

Seuls les bulletins où figurent la mention CGT seule correspondent à notre syndicat.

En effet, le syndicat dénommé CGT-FO pendant les élections est distinct. Il s'agit en fait de l'organisation qui utilise comme nom d'usage « FO Trésor ». Ceci est dû à la désaffiliation de la CGT par cette organisation en 1947.

En aucun cas il ne s'agit d'une liste commune, donc quand vous voterez,
ne vous trompez pas : introduisez le bulletin CGT dans votre enveloppe.